

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 29 MARS 2021**

Le lundi vingt-neuf mars deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du dix-neuf mars deux mille vingt et un, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Juliette HAUW, Pascal PEYRAT, Serge PERRIN, Nathalie RAFFIN, Laurent LAFRECHOUX, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Morgane RICHARD, Clémentine PAGNIER, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER.

Pouvoirs déposés : M. Philippe BEAUNE à M. Christophe FAVERJON, M. Frédéric BATTIE à M. Bernard CHAPELON, M Rémi FAVIER à Mme Carmela LEDDA.

Excusée : Mme Karine RICORT.

Nombre de conseillers : 29 - **Nombre de présents :** 25- (24 pour les points 4 et 5 CA) - **Nombre de votants :** 28 - (26 pour les points 4 et 5 CA)

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

Décision du Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT: Les Conseillers municipaux ont eu connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.

Le compte rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve l'ajout des questions complémentaires apportées à l'ordre du jour.

1 - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFÉRENCE

Dans le cadre du contexte sanitaire et des dernières mesures gouvernementales liées à la lutte contre la pandémie de la Covid19 le **Conseil municipal décide à l'unanimité**, de se réunir en visioconférence diffusée en direct sur YouTube et approuve les modalités de vote.

2- FISCALITÉ

Lors du précédent Conseil municipal, les taux des impôts ont été délibérés, y compris la taxe d'habitation. Une récente circulaire de la Préfecture indique que nous devons prendre une nouvelle délibération annulant celle du 1er février, et incluant dans la taxe foncière sur les propriétés bâties: le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties et le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementales; à savoir respectivement 30,98 et 15,30 soit un total de 46,28.

Il s'agit du résultat de la nouvelle loi qui affaiblit les marges de manœuvre des collectivités territoriales. Dans notre cas, la part du transfert de la part départementale avec un taux de 15,30 est inférieure de 300 000 € à notre ancien produit de taxe d'habitation. Le Gouvernement s'est engagé à verser l'intégralité de la différence.

Le Conseil municipal approuve par **23 voix pour, 5 abstentions** (Mme Ledda, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Battie, M. Favier) l'annulation de la délibération relative aux taux des taxes communales, du 1er février 2021 et approuve les taux des taxes communales suivants :

Taux des Taxes communales	
	2021
Taxe foncière commune	46,28
Taxe foncière non bâti commune	58,50

3 -APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2020

En préalable au vote du compte administratif du budget de la Commune le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 établi par Monsieur le Receveur en parfaite conformité avec les documents municipaux.

4 -VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE

Sous la présidence de M. Mialon élu à l'unanimité (*Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle pendant les votes conformément à la réglementation*) le Conseil municipal par 21 voix pour, 5 abstentions (*Mme Ledda, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Battie, M. Favier*) approuve le compte administratif 2020 du budget de la Commune et arrêté comme suit :

- **COMMUNE :**

Section de fonctionnement :

Dépenses :	9 248 525; 50 €
Recettes :	11 354 515, 47 €
Excédent de clôture :	2.105.989,97 €

Section d'investissement :

Dépenses :	4 902 998,98 €
Recettes :	4 264 887,73 €
Déficit de clôture :	638 111,25 €

Après la prise en compte des restes à réaliser correspondant à 1 476 398,00 € pour les dépenses et 798 000,00 € pour les recettes le résultat global réel présente un excédent de 789 480,72 €

Le Conseil municipal par 23 voix pour, 5 abstentions (*Mme Ledda, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Battie, M. Favier*) décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 tel qu'il a été proposé :

Section investissement : compte 1068	1 316 509,25 €
Section fonctionnement : compte 002.....	789 480,72 €

5 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 LOTISSEMENT LA FONTAINE

Le Conseil municipal par 21 voix pour, 5 contre (*Mme Ledda, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Battie, M. Favier*) approuve le compte administratif 2020 du budget lotissement La Fontaine, et arrêté comme suit :

- **LOTISSEMENT :**

Section de fonctionnement :

Dépenses :	537 611,63 €
Recettes :	437 867,38 €
Déficit de clôture :	99 744,25 €

Section d'investissement :

Dépenses :	133 504,83 €
Recettes :	133 504,83 €
Excédent de clôture :	0 €

Le Conseil municipal par 23 voix pour, 5 contre (Mme Ledda, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Battie, M. Favier) décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Un déficit de la section fonctionnement – compte 002 : 99 744,25 €

6 - PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Monsieur le Trésorier Principal a porté à la connaissance de la commune qu'il n'a pas pu, malgré les procédures réglementaires employées, recouvrer différents titres, côtes ou produits en raison de divers motifs (débiteur insolvable, adresse inconnue, montant de la créance inférieur au seuil des poursuites). Dans ces conditions, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre en créances irrécouvrables la somme de 2 517,12 euros sur l'exercice 2009 à 2014 (état arrêté à la date du 19/03/2021).

7 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les montants de subventions versées aux associations pour l'année 2021 comme suit :

SUBVENTIONS 2021		
ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	2020	2021
Amicale Laïque et Sportive d'Unieux	768	783
Amicale Laïque et Sportive d'Unieux : soutien au projet à l'intégration sociale de publics en difficultés linguistiques	1 500	1530
Arc En Ciel d'Unieux	768	783
Patronage Laïque de Côte-Quart	768	783
Boule de la France Joyeuse	640	653
Boule du Coq	640	653
Sarbacane Boule Holtzer Vigneron	640	653
Office Municipal des Sports (fonctionnement)	10 091	10 293
Société de Chasse d'Unieux, Fraisses et environs	257	262
Entente bouliste de l'Ondaine	235	240
Radio Ondaine	128	131
Société d'Histoire de Firminy et environs	128	131
ART'UX Année 2020/2021 - 10 € par enfant inscrit à l'atelier d'ART'UX organisé les mercredis (13X10 = 130 €)	931	807+130 = 937
Union Locale des Anciens Combattants de l'U.F.A.C.	128	131
FNACA	128	ne souhaite pas de subvention en 2021
Association des copropriétaires de Combe Blanche	124	126

Chorale « Si l'on chantait »	623	635
Unieux Molière Scrabble	193	197
Université pour Tous	193	197
Ateliers des Cœurs	193	197
Comité de jumelage Unieux – Minéo	6 405	ne souhaite pas de subvention en 2021
FNATH	128	131
Amitiés en chanson	193	197
S.E.L. de l'Ondaine	374	ne souhaite pas de subvention en 2021
PRÉVENTION	2020	2021
Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Ondaine et du Haut-Forez	128	131
SANTÉ	2020	2021
Association des Donneurs de Sang Firminy Fraisses Unieux	320	326
A.D.A.P.E.I.	1 547	1578
Aide à la Recherche Médicale Ondaine et ses environs	193	197
Croix-Rouge Française	320	326
ADMR section Ondaine	356	363
Vie Libre La soif d'en Sortir	500	505
Myopathie à tout cœur	193	197
SOCIAL - SOCIOCULTUREL	2020	2021
Association des pupilles des écoles publiques	66	67
Les Amis de l'Accueil St Martin	193	197
Secours Catholique	1 242	1267
Secours Populaire Français	1 242	1267
Association SOS violences conjugales	66	67
Mission Locale Jeunes : provision de 1,03 € par habitant en 2021, soit 8 488 habitants X 1,03 € = 8 743 €	9 373	8 743
Source Numérique – Centre social de Sous-Paulat	2 500	2 500

ÉDUCATION	2020	2021
Coopératives-écoles (2.50 € par enfant + 63 € par classe)		
Maternelle Bourg (65 élèves et 3 classes)	367	352
Maternelle Côte Quart (87 élèves et 4 classes)	502	470
Maternelle & élémentaire Val Ronzière (Claudius Buard) (141 élèves et 6 classes)	717	731
Groupe scolaire le Vigneron (188 élèves et 7 classes)	870	911
Élémentaire Bourg (144 élèves et 6 classes)	752	738
Élémentaire Côte-Quart (191 élèves et 8 classes)	981	982
Groupement des parents d'élèves du Bourg	193	197
Conseil des parents d'élèves du Val Ronzière	193	197
Conseil des parents d'élèves de Côte Quart	193	197
DDEN	141	144
Lire et Faire lire	193	197
COLONIES ET CENTRES AÉRÉS	2020	2021
Chalet des Alpes	5 € /enfant et par jour	5 € /enfant et par jour

8 - TARIFS MUNICIPAUX

Suite à la demande de la Trésorerie générale, le Conseil municipal confirme à l'unanimité le maintien des tarifs suivant :

- Des tarifs du service périscolaire (accueils de loisirs et restaurant scolaire) à savoir :

Tarifs selon Quotient familial			
Accueils périscolaires		Restaurant scolaire	
Enfants résidant à Unieux ou non		Enfants résidant à Unieux	
Quotient familial	Tarifs	Quotient familial	Tarifs
< 396	0,20€ ¼ heure	< 396	2,81 €
396 à 457	0,25€ ¼ heure	De 397 à 518	3,16 €
458 à 518	0,30€ ¼ heure	> 519	3,51 €
> 519	0,35€ ¼ heure	Enfants résidant dans d'autres communes 5 €	
Tarif spécial famille			
Pour tous les accueils, des tarifs dégressifs sont appliqués en fonction du nombre d'enfants de la même famille fréquentant le service périscolaire.			
2 enfants : -20%			
3 enfants : - 30%			
4 enfants et plus : - 40%			
Ces réductions sont directement appliquées sur les tarifs sans démarche préalable.			

En cas de déménagement de la famille, hors de la commune d'Unieux, le tarif individuel « enfants d'Unieux » reste applicable jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

- Du tarif des repas de cantine pour les accueils de loisirs du Centre social à savoir : 3, 51 € par repas.
- De la participation de la commune de Çaloire d'un montant de 2,57 € par repas.

9 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

➤ **BONUS RELANCE RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES**

Dans le cadre du plan Bonus Relance 2020/2021, la Région Auvergne Rhône-Alpes propose une aide aux communes en vue de réaliser des opérations d'aménagement de leurs espaces publics qui offrent des débouchés aux entreprises locales. Cette subvention s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants. **Le Conseil municipal décide à l'unanimité** de présenter le projet d'aménagement de sanitaires publics automatiques accessibles PMR. Situés aux abords du complexe sportif Buffard et du Parc Nelson Mandela, cet équipement offrira aux sportifs, utilisateurs, promeneurs, familles et plus globalement aux Unieutaires un confort et un service essentiel, dans un lieu où ce type d'équipement n'est pas présent.

➤ **RÉGION SUBVENTION VIDÉO PROTECTION**

Afin d'installer un système de vidéo protection dans les secteurs de Combe Blanche et du Vigneron (parking de la crèche d'Unieux) et d'équiper la commune d'une caméra de vidéo protection mobile, **le Conseil municipal décide à l'unanimité** de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui finance l'équipement de caméras de vidéo protection sur l'espace public.

➤ **CAF**

Un projet de réaménagement intérieur des vestiaires/buanderie de la crèche d'Unieux est prévu pour 2021. **Le Conseil municipal décide à l'unanimité** de solliciter l'aide de la Caisse d'allocations familiales pour financer ces travaux dans le cadre des fonds « publics et territoires ».

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de déposer un dossier de subvention dans le cadre des fonds « publics et territoires » pour l'extension du restaurant scolaire du groupe scolaire Paul Langevin de Côte-Quart.

Pour l'ensemble de ces projets, **Le Conseil municipal autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet, à solliciter les demandes de subventions auprès des institutions concernées.

➤ **PLAN DE RELANCE MÉTROPOLITAIN**

Le règlement administratif et financier d'attribution du Plan de Relance Métropolitain (soutien financier à l'investissement des communes) a été adopté lors du Conseil métropolitain du 25 mars dernier.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet à solliciter un fonds de concours dans le cadre du Plan de Relance Métropolitain pour les projets suivants :

- Extension du restaurant scolaire et rénovation thermique du groupe scolaire Paul Langevin (Côte-Quart).
- Rénovation thermique du groupe scolaire Claudius Buard (Val Ronzière).

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer le permis de construire pour les travaux du Groupe scolaire Paul Langevin étant entendu que les plans ont été présentés préalablement au dépôt, à la Commission Aménagement du territoire et Développement Durable du 23 mars dernier.

10 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs à comme suit :

✓ Filière Administrative :

- Modification d'un poste de Rédacteur en Rédacteur Principal de 2^{ème} classe au 1/04/2021.
- Modification d'un poste d'Adjoint Administratif en Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe au 1/04/2021.
- Modification d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe en Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe au 1/05/2021.

✓ Filière Technique :

- Modification de deux postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe en d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe au 19/07/2021.
- Modification d'un poste d'Adjoint Technique en Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe au 1/01/2021.
- Modification d'un poste de Technicien Principal de 1^{ère} classe en Technicien au 15/03/21.

11 - CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE CHANTIERS ÉDUCATIFS

Dans la continuité de l'action partenariale engagée depuis plusieurs années avec le Département de la Loire, la Sauvegarde 42 et Relais Ondaine pour la mise en place de chantiers éducatifs pour 2021, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la participation financière de la commune s'élevant à la somme de 2 547 € (le Département participant à parts égales) pour un montant total de 5 094 € et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet à signer la convention avec le Département de la Loire, la Sauvegarde 42 et Relais Ondaine.

Ces chantiers ont pour objectifs d'accompagner les jeunes dans la réalisation d'un projet éducatif individuel ou collectif et de favoriser leur accès au monde du travail. Ils sont mis en place en lien avec le Centre social d'Unieux.

12 – SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

➤ ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2019 DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire a présenté au Conseil municipal le rapport annuel pour la qualité des services publics de l'eau et d'assainissement collectif et non collectif 2019 de Saint-Étienne Métropole dont les rapports sont consultables au Secrétariat général et sur le site Internet de la Ville.

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et d'assainissement collectif et non collectif 2019 de Saint-Étienne Métropole.

➤ PACTE DE GOUVERNANCE

Le Conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable au Pacte de gouvernance de Saint-Étienne Métropole.

13 -AFFAIRES FONCIÈRES

➤ Immeuble 24 rue Pasteur

Par un acte en date de 23 mai 2015, la Ville d'Unieux a cédé à Madame Julie Husson un appartement situé 24 rue Pasteur. L'immeuble concerné est constitué de cet appartement et d'un local loué par La Banque Postale. La répartition des charges de chauffage s'établit depuis la vente conformément aux règles du contrat de location précédent, à savoir au prorata des volumes. La Trésorerie Générale demande aujourd'hui à la Ville d'Unieux un acte validant cette méthode de calcul.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le principe d'ajouter une clause à la vente précisant cette répartition des charges de chauffage. Étant donné que cet acte est demandé par l'administration les frais seront entièrement à la charge de la Ville.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer l'avenant et de désigner Me PAILHES, notaire à Firminy comme rédacteur de l'acte authentique de vente.

➤ CESSION Commune d'Unieux à M. PONTVIANNE :

- Désaffectation :

Depuis de nombreuses années, la parcelle AS 696 d'une superficie de 76 m² située en face du 11 rue Vaillant COUTURIER, n'est plus entretenue et n'a plus un usage public.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de constater et d'approuver la désaffectation à l'usage du public de la parcelle cadastrée AS 696, sise rue Vaillant COUTURIER - UNIEUX.

- Déclassement et cession

Suite à la désaffectation de la parcelle AS 696, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au déclassement du domaine public de la parcelle AS 696 et approuve à l'unanimité la cession suivante :

Cession de la parcelle AS 696 (surface 76 m²) au profit de M. PONTVIANNE Alexis demeurant au 13 rue Vaillant COUTURIER - 42240 UNIEUX, pour un montant de 1 824 € HT, Avis des domaines N°2021-42316V0004 - du 01/02/21, valeur vénale 24 €/ m² soit 1 824 € HT

➤ CESSION Commune d'Unieux à M. KIRAN :

Lors du Conseil municipal en date du 1^{er} février 2021, il a été approuvé la cession du lot n°5 (AI 821 – 1 878 m²) du lotissement La Fontaine, rue Simone WEIL à M. KIRAN Adem pour un montant de 50 000 €.

Aujourd'hui, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter à la promesse de vente une faculté de substitution. La vente pourra être prononcée au profit de M. KIRAN Adem ou au profit de toute autre personne physique ou morale que ce dernier se réserve de désigner. M. KIRAN Adem étant en cours de création d'une SCI.

➤ CESSION Commune d'Unieux à M. IMBERT-Lotissement Impasse les Mimosas :

Lors du Conseil municipal en date du 28 septembre 2020, il a été approuvé la cession du lot n°8 du lotissement les Mimosas à M. IMBERT Philippe – Impasse de l'orée du Salève – 74100 Vétraz-Monthoux– AO 573-574-575 – 1303 m² pour un montant de 55 000 €.

M. IMBERT n'a pas signé la précédente promesse de vente validée lors de ce Conseil municipal et formule une nouvelle offre à 48 000 €. Considérant, après études, les contraintes topographiques de ce terrain qui impliquent des coûts de maçonnerie importants (soutènement) et considérant que ce lot est commercialisé depuis 2013 sans toutefois avoir trouvé preneur, le Conseil municipal décide à l'unanimité de passer outre l'avis des domaines N°2020-42316VO782 du 01/09/20, valeur vénale 55 000 € compte tenu des contraintes techniques réelles, importantes. (Notamment les murs de soutènement) et d'accepter la proposition de M. IMBERT Philippe d'acquérir le lot 8 du lotissement des mimosas (AO 573-574-575 -1303 m²) au prix de 48 000 €.

➤ CESSION Commune d'Unieux à M. MEDJAHDI :

Suite aux études de sols réalisées par 2G Génie Géologique qui ont révélé sous l'emprise du projet de construction de M. et Mme MEDJAHDI, la présence de galeries liées aux anciennes exploitations minières, M. et Mme MEDJAHDI ont annulé la promesse de vente signée le 06/12/2019 puis validée en Conseil municipal du 15/12/2020, leur projet nécessitant des fondations spéciales avec des pieux chemisés sous l'emprise initiale de leur maison.

Des investigations complémentaires sont en cours, afin de s'assurer de la constructibilité de la partie restante du terrain, environ 250 m². Malgré ces contraintes, M. et Mme MEDJAHDI souhaitent toujours acquérir ce terrain en déplaçant l'emprise de leur construction, et formulent une offre d'achat à 10 000 €.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer une nouvelle promesse de vente avec M. et Mme MEDJAHDI au prix de 10 000 euros pour le lot n°3 (AI 819 – 1805 m²) et de passer outre l'avis des domaines N°2021-042316V0068 du 15/03/21 - valeur vénale 50 000 €, compte tenu que la surface constructible de ce terrain est très fortement réduite, passant de 1250 m² à environ 250 m² et nécessitera en outre des fondations spéciales.

✓ **CESSION Commune d'Unieux à M. SEIVE :**

Lors du Conseil municipal du 1er février dernier, il a été décidé de céder un terrain situé rue Pasteur cadastré AS 705 d'une surface de 97 m² pour un prix de 3 880 € HT à Monsieur Érik SEIVE.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, suite à la demande de l'intéressé, que la vente pourra être prononcée au profit de toute personne physique ou morale que Monsieur SEIVE souhaiterait se substituer et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer les actes nécessaires à ce projet de vente.

14 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – PARTENARIAT AVEC LA CAF

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action adapté.

La Convention Territoriale Globale couvre en fonction des résultats du diagnostic les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de signature avec la CAF de la Loire et les communes suivantes : Aboën, Saint-Maurice en Gourgois, Çaloire; Saint Nizier de Fornas, Fraisses, Saint Paul en Cornillon, Rozier-Côte-d'Aurec, Unieux, et propose de confier au Syndicat Intercommunal Des Rives en charge du Contrat Enfance Jeunesse pour les communes du SIDR, la réalisation du diagnostic pour élaborer le schéma de développement de Convention Territoriale Globale.

15 - CONVENTION D'ADHÉSION AU SIEL – TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

La commune d'Unieux est actuellement adhérente du SIEL – TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE au titre de ses compétences, telles que la production et distribution d'électricité, le système d'information Géographique, ou, à titre plus ponctuel lors de la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Concernant la fourniture d'énergies, la commune adhère actuellement à un groupement d'achats auprès de l'UGAP. Les marchés de fourniture et acheminement d'électricité se terminent le 31/12/2021.

Le SIEL Territoires d'énergies Loire, syndicat de proximité, propose également un groupement d'achat d'énergies, intégrant une part d'énergie verte choisie par la commune par points de livraison. La commune peut adhérer à ce groupement d'achats en signant une convention d'adhésion qui fera l'objet d'un appel à cotisation, à travers une part fixe annuelle et une part variable au Mwh consommé.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce dispositif, et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer la convention afférente, les marchés de fourniture et d'électricité pour l'ensemble de ces points de livraison et tous les documents s'y rapportant.

16-RAPPORT SIDR 2020 ET NOVIM 2020

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire a communiqué aux membres du Conseil municipal le rapport d'activités annuel du Syndicat Intercommunal des Rives (SIDR) 2020, (annexé à l'ordre du jour) et prend acte du rapport du SIDR 2020.

Le Conseil municipal a également pris connaissance du rapport de gestion présenté par NOVIM (ex SEDL) pour l'année 2020 ainsi que sur les états financiers qui l'accompagnaient (rapports joints par mail à l'ordre du jour).

Fait à Unieux, le 7 avril 2020.

Le Maire,

Christophe FAVERJON

